

K9 Advantix® II

Version 1.0 Date de révision: 06/19/2020 Numéro de la FDS: 122000003695 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 19.06.2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Informations sur le produit

Nom du produit : K9 Advantix® II
Numéro de la FDS : 122000003695

Utilisation : Produit biocide

Société

Elanco Canada Ltd.
150 Research Lane
Suite 120
Guelph, ON N1G 4T2
CANADA
1-800-265-5475
elanco_sds@elanco.com

En cas d'urgence: CHEMTREC International: +1 703-527-3887 (24 hours)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4
Irritation cutanée : Catégorie 2
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence : **Prévention:**

K9 Advantix® II

Version 1.0 Date de révision: 06/19/2020 Numéro de la FDS: 122000003695 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 19.06.2020

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS | Concentration (% w/w) |
|---|-------------|-----------------------|
| perméthrine (ISO) | 52645-53-1 | 44,0149 |
| N-méthyl-2-pyrrolidone | 872-50-4 | 42,207 |
| imidaclopride (ISO) | 138261-41-3 | 8,803 |
| 2-(1-méthyl-2-(4-phénoxyphénoxy)éthoxy)pyridine | 95737-68-1 | 0,44 |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation : Ne constitue pas une voie d'exposition attendue.

En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.
 En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, contactez immédiatement le centre antipoison régional ou votre médecin traitant.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'information disponible.

Protection pour les secouristes : Aucune précaution particulière n'est nécessaire de la part des secouristes.

Avis aux médecins : Pas d'information disponible.

K9 Advantix® II

Version 1.0 Date de révision: 06/19/2020 Numéro de la FDS: 122000003695 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 19.06.2020

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
 Monoxyde de carbone (CO)
 Dioxyde de carbone (CO₂)
 Oxydes d'azote (NO_x)
 Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
 Chlorure d'hydrogène gazeux
- Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la formation d'aérosols.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recouvrir le produit déversé avec un matériau qui fixe les liquides (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, hybil récipients étiquetés, pouvant se fermer.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
- Conditions de stockage sûres : Stocker à des températures et des conditions comme indiqué sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admis- | Base |
|------------|---------|------------------------------------|---|------|
| | | | | |

K9 Advantix® II

Version 1.0 Date de révision: 06/19/2020 Numéro de la FDS: 122000003695 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 19.06.2020

| | | | | |
|------------------------|-------------|-----------|-----------------------|---|
| | | | sible | |
| perméthrine (ISO) | 52645-53-1 | FOURN | 10 mg/m ³ | |
| N-méthyl-2-pyrrolidone | 872-50-4 | LMPT | 400 mg/m ³ | CA ON OEL |
| | | LMPT | 400 mg/m ³ | CA ON OEL |
| imidaclopride (ISO) | 138261-41-3 | Bayer OES | 0,7 mg/m ³ | TRGS 901, Explications et base pour les limites d'exposition dans l'air en milieu de travail |

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

| Composants | No.-CAS | Paramètres de contrôle | Échantillon biologique | Heure d'échantillonnage | Concentration admissible | Base |
|------------------------|----------|----------------------------------|------------------------|--|--------------------------|--------------|
| N-méthyl-2-pyrrolidone | 872-50-4 | 5-Hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone | Urine | À fin du travail (dès que possible après que l'exposition ait cessé) | 100 mg/l | ACGIH BEI |
| | | 5-Hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone | Urine | À fin du travail (dès que possible après que l'exposition ait cessé) | 100 mg/l | ACGIH BEI |

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Type de Filtre recommandé:
Vapeurs organiques avec préfiltre
- Non requise pour une utilisation de ce produit par le consommateur.
- Protection des mains
Matériel : Gants résistants aux produits chimiques.
- Remarques : Non requise pour une utilisation de ce produit par le consommateur.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
Non requise pour une utilisation de ce produit par le consommateur.

K9 Advantix® II

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 06/19/2020 | 122000003695 | Date de la première version publiée: 19.06.2020 |

Mesures de protection : Lors de la manipulation - par le pharmacien, le personnel hospitalier ou les patients - de médicaments dans leur forme d'administration définie (comprimés ou formulations liquides), aucune mesure de précaution particulière ne doit être prise. Reportez-vous à l'étiquette pour connaître les exigences vis-à-vis des utilisateurs finaux.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|--|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : havane |
| Odeur | : très faible |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |
| pH | : 3,0 - 5,5 Concentration: 100 g/l |
| Point / intervalle de fusion | : Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : 195 °C Méthode: DIN 53171 |
| Point d'éclair | : > 93,3 °C |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Vitesse de combustion | : Donnée non disponible |
| Auto-inflammation | : Donnée non disponible |
| Indice de combustion | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Densité relative | : Donnée non disponible |
| Densité | : 1,1360 g/cm ³ (20 °C) Méthode: DIN 51757 |

K9 Advantix® II

Version 1.0 Date de révision: 06/19/2020 Numéro de la FDS: 122000003695 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 19.06.2020

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Sensibilité aux chocs : Donnée non disponible

Énergie minimale d'ignition : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Donnée non disponible

Stabilité chimique : Donnée non disponible

Possibilité de réactions dangereuses : Donnée non disponible

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Matières incompatibles : Peroxydes
Bases
Acides forts

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)

K9 Advantix® II

Version 1.0 Date de révision: 06/19/2020 Numéro de la FDS: 122000003695 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 19.06.2020

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OECD 425
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,86 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard/aérosol
Méthode: OECD 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OECD 402
Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë.

Composants:

perméthrine (ISO):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 430 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard/aérosol
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.500 mg/kg

N-méthyl-2-pyrrolidone:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.150 mg/kg
Méthode: OECD 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard/aérosol
Méthode: OECD 403
Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OECD 402
Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë.

imidaclopride (ISO):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 424 mg/kg
Méthode: OECD 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,323 mg/l

K9 Advantix® II

Version 1.0 Date de révision: 06/19/2020 Numéro de la FDS: 122000003695 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 19.06.2020

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard/aérosol
Méthode: OECD 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

2-(1-méthyl-2-(4-phénoxyphénoxy)éthoxy)pyridine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OECD 404
Résultat : irritation modérée de la peau

Composants:

perméthrine (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

imidaclopride (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

2-(1-méthyl-2-(4-phénoxyphénoxy)éthoxy)pyridine:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation modérée des yeux
Méthode : OECD 405

Composants:

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux.

K9 Advantix® II

Version 1.0 Date de révision: 06/19/2020 Numéro de la FDS: 122000003695 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 19.06.2020

imidaclopride (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Type de Test : Sensibilisation cutanée
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : Test de Buehler
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Composants:**perméthrine (ISO):**

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Type de Test : Sensibilisation cutanée
Espèce : Souris
Méthode : OECD 429
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Substance d'essai : Les données sur une substance comparable

Type de Test : Sensibilisation cutanée
Espèce : Expérience chez l'homme
Méthode : Patch test
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

imidaclopride (ISO):

Type de Test : Sensibilisation cutanée
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : Test de maximisation selon Magnusson/Kligmann
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

2-(1-méthyl-2-(4-phénoxyphénoxy)éthoxy)pyridine:

Méthode : Test de maximisation selon Magnusson/Kligmann
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales**Composants:****N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Mutagenicité bactérienne
Résultat: Aucun effet mutagène observé.

Génotoxicité in vivo : Remarques: Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

K9 Advantix® II

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 06/19/2020 | 122000003695 | Date de la première version publiée: 19.06.2020 |

imidaclopride (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Génotoxicité in vivo : Résultat: Aucun effet mutagène observé., Pas d'indices laissant présager un effet génotoxique.

2-(1-méthyl-2-(4-phénoxyphénoxy)éthoxy)pyridine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Type de Test: V79-HPRT Forward Mutation Assay
Résultat: négatif

Type de Test: Test de cytogénèse in vitro
Résultat: négatif

Type de Test: DNA damage and/or repair
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Résultat: Pas d'indices laissant présager un effet génotoxique.

Cancérogénicité

Composants:

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Résultat : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

imidaclopride (ISO):

Résultat : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

2-(1-méthyl-2-(4-phénoxyphénoxy)éthoxy)pyridine:

Espèce : Rat
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Composants:

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

K9 Advantix® II

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 06/19/2020 | 122000003695 | Date de la première version publiée: 19.06.2020 |

Voie d'application: Oral(e)
 Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 500 Poids corporel mg / kg
 Fertilité: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
 Méthode: OECD 416
 Résultat: L'expérimentation animale a montré que le produit pouvait avoir un effet réducteur de la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
 Voie d'application: Oral(e)
 Fréquence du traitement: 1 quotidien
 Toxicité pour le développement: NOAEL: 160 Poids corporel mg / kg
 Méthode: OECD 416
 Résultat: Peut nuire au fœtus.

imidaclopride (ISO):

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

imidaclopride (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Information supplémentaire

Composants:

perméthrine (ISO):

Effet pharmaceutiques

Remarques : Insecticide

Remarques : Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Remarques : Absorption par la peau possible

imidaclopride (ISO):

Effet pharmaceutiques

Remarques : Insecticide

K9 Advantix® II

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 06/19/2020 | 122000003695 | Date de la première version publiée: 19.06.2020 |

2-(1-méthyl-2-(4-phénoxyphénoxy)éthoxy)pyridine:

Effet pharmaceutiques

Remarques : Insecticide

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****perméthrine (ISO):**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,00017 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50: 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Toxicité aiguë pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: DIN 38412

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE20: > 600 mg/l
Durée d'exposition: 0,5 h
Méthode: OECD 209

imidaclopride (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 237 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Toxicité aiguë pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 85 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

K9 Advantix® II

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 06/19/2020 | 122000003695 | Date de la première version publiée: 19.06.2020 |

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactéries de boue actives): > 10.000 mg/l
Méthode: OECD 209

2-(1-méthyl-2-(4-phénoxyphénoxy)éthoxy)pyridine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,33 - 0,37 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Toxicité aiguë pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,064 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Persistance et dégradabilité

Composants:

perméthrine (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Pas rapidement biodégradable
Biodégradation: 0 %
Période d'essai: 7 jr
Durée d'exposition: 28 jr
Cinétique:
7 jr: 0 %
14 jr: 0 %
21 jr: 0 %
28 jr: 0 %

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 90 %
Méthode: OECD 301E

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 2 mg/g
Le temps d'incubation: 5 jr

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 1.600 mg/l

ThOD : 1.939 mg/g

imidaclopride (ISO):

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: > 1 a (25 °C) pH: 4

K9 Advantix® II

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 06/19/2020 | 122000003695 | Date de la première version publiée: 19.06.2020 |

Hydrolyse: à 25 °C

Dégradation par périodes de demi-vie: > 1 a (25 °C) pH: 7
Hydrolyse: à 25 °C

Dégradation par périodes de demi-vie: env. 1 h (25 °C) pH: 9
Hydrolyse: à 25 °C

2-(1-méthyl-2-(4-phénoxyphénoxy)éthoxy)pyridine:

Biodégradabilité : Résultat: Pas rapidement biodégradable
Méthode: OECD 301 D

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

perméthrine (ISO):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,95

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,46

imidaclopride (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,57 (21 °C)
Méthode: OECD 107

2-(1-méthyl-2-(4-phénoxyphénoxy)éthoxy)pyridine:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1.500

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,37 (25 °C)

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Composants:

imidaclopride (ISO):

Halogènes organiques (AOX) : Remarques: Le produit contient des halogènes organiques.

K9 Advantix® II

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 06/19/2020 | 122000003695 | Date de la première version publiée: 19.06.2020 |

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : S'il est éliminé sous sa forme telle qu'achetée, ce produit ne constitue pas un déchet dangereux, ni par sa classification, ni par sa

Toutefois, en vertu de la loi fédérale sur la conservation et la récupération des ressources (MOE), il est de la responsabilité de chaque utilisateur du produit de déterminer au moment de la mise au rebut si un matériau contenant le produit ou dérivé de celui-ci doit être classé comme déchet dangereux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

| | |
|------------------------------------|--|
| UN/ID No. | : UN 3082 |
| Nom d'expédition des Nations unies | : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PERMETHRIN, IMIDACLOPRID, N-METHYLPYRROLIDONE) |
| Classe | : 9 |
| Groupe d'emballage | : III |
| Étiquettes | : 9 |
| Dangereux pour l'environnement | : oui |

Code IMDG

| | |
|------------------------------------|--|
| Numéro ONU | : UN 3082 |
| Nom d'expédition des Nations unies | : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PERMETHRIN, IMIDACLOPRID, N-METHYLPYRROLIDONE) |
| Classe | : 9 |
| Groupe d'emballage | : III |
| Étiquettes | : 9 |
| EmS Code | : F-A, S-F |
| Polluant marin | : oui |

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

K9 Advantix® II

Version 1.0 Date de révision: 06/19/2020 Numéro de la FDS: 122000003695 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 19.06.2020

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

NPRI Composants : N-méthyl-2-pyrrolidone
2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Réglementations internationales

Protocole de Montréal (substances appauvrissant l'ozone) : Non applicable

Convention de Rotterdam (procédure de consentement préalable) : Non applicable

Convention de Stockholm (polluants organiques persistants) : Non applicable

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH BEI : ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) - Indices biologiques d'exposition (BEI)
CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéré dans le temps (LMPT)

Date de révision : 06/19/2020

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR